

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2025 Publication : 15/01/2025



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 25-02

<u>OBJET</u>: Désignation d'un représentant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont est membre la Commune d'implantation au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 21 janvier 2025

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9;

VU le Code de commerce et notamment les articles L.751-2 et suivants, et R.751-1 et suivants;

VU l'arrêté n° 20-34 en date du 7 septembre 2020 désignant Madame Claudie SAINT-ANDRE, Conseillère déléguée de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, pour me représenter en qualité de Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune d'implantation au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial;

CONSIDÉRANT son impossibilité de siéger en cette qualité à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial le 21 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner son remplaçant ;

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Sous ma surveillance et ma responsabilité, Monsieur Bernard BIENVENU, 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération, est délégué pour me représenter en qualité de Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont est membre la commune d'implantation au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial et signer tout document afférent lors de la séance du 21 janvier 2025.

ARTICLE 2:

La présente délégation n'est valable que pour la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du 21 janvier 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-200071751-20250108-AR25-02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2025 Publication : 15/01/2025

ARTICLE 3:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète de l'Ain, à Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Bourg-en-Bresse et aux intéressés.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 8 janvier 2025.

Le Président,

Jean-François DEBAT Maire de Bourg-en-Bresse, Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes